oui ou non sur les mesures qu'il propose, mais dans les pays libres soumis à une constitution, tout vote doit être reçu par les autorités constituées, les représentants du peuple, et ne pas devenir un vaine forme pour dissimuler la tyrannie mais une mesure conforme au jugement calme et délibéré du peuple exprimé par ses députés. (Ecoutez! écoutez.) Je ne cacherai que je fus un peu effrayé en parcourant l'avis de motion donné par mon hon, ami de Peel, qu'il ne voulût prendre la ligne de conduite conseillée par l'hon. député d'Ontorio Nord, sa teneur ne définissant rien à ce sujet. J'avais néanmoins confiance dans les principes constitutionnels, les principes conscrvateurs, de l'hon monsieur, en dépit du manque de clarté de ses expressions : aussi, quelle ne fut pas ma satisfaction de lui entendre lire sa proposition à la chambre dans sa forme actuelle. J'admets que tout hon. député de cette chambre pouvait proposer qu'elle fut dissoute ou non, et que l'hon. député de Peel avait le droit de faire cette proposition afin de renvoyer la question au peuple, et je fus soulagé de mon anxiété lorsque je vis que c'était en effet ce qu'il proposait, de même que je regrettai de voir l'hon. député d'Ontario Nord se souvenir si peu de ses anciens principes conservateurs et conseiller la voie différente. Or, quelle est l'opinion sur ce sujet en Angleterre? J'ai eu le vif plaisir de lire dernièrement un compterendu d'un discours prononcé devant les électeurs de Huddersfield par M. LEATHAM, député au parlement impérial, beau-frère, je crois, de M. John Bright, et disciple de cette classe d'économistes libéraux avancés connue sous le nom d'école de Manchester. Quoique nourri des doctrines de cette école, cet homn e distingué n'en a pas moins pris la parole devant les électeurs les plus radicaux peut-être de toute l'Angleterre, et s'est élevé avec force contre le bill de tempérance facultative, ressemblant à celui qu'a fait passer ici l'hon, député de Brome (M. DUNKIN), parce qu'il prétendait qu'il était inconstitutionnel de remettre au peuple le pouvoir de voter directement sur une loi avant de la laisser venir en opération. prétendit que la responsabilité de voter une mesure était tout entière à la chambre et non au peuple. Or, si un libéral aussi avancé que M. LEATHAM admet ce principe, il est facile d'en conclure quelle est l'opinion de la majorité en Angleterre. Permettesmoi de citer un court passage du discours

de M. LEATHAM. Ce passage est, selon moi, rempli de hauts enseignements. Je le trouve cité dans un article du Times que voici:—

"L'argument de M. LEATHAM à ce sujet est digne d'attention, parce qu'il s'applique non seule-ment à la question de la temérance obligatoire, mais à une foule d'autres. " Dans un gouvernement représentatif, dit-il, il est essentiel que la classe des électeurs, qui est la même que celle des contribuables, n'ait pas de pouvoir législatif direct, et, dans la représentation parlementaire, le principe représentatif même ne doit pas seul légiférer. Les droits et la propriété du peuple Anglais sont protégés par les prérogatives de la couronne, les privilèges des lords et l'autorité d'une assemblée représentative, qui composent le triple bouclier par lequel sont protégés les droits du plus humble sujet dans le royaume. Mais voici une proposition qui, dans sa simplicité révolutionnaire, a pour but de confier la propriété et le maintien des droits d'une classe nombreuse à des parlements microscopiques, homogènes, démocratiques et sans responsabilité, répandus dans le pays au lieu d'un parlement central, complet et constitutionnel. Il me semble que cette propositions attaque dans sa racine le système représentatif."

Telles sont, M. l'ORATEUR, les paroles d'un des réformistes anglais les plus avancés. Ces paroles sont d'une haute portée et doivent faire réfléchir tout admirateur des institutions représentatives qui veut éviter la ruine de ces institutions dans ce pays et faire des représentants de simples délégués sans pouvoirs. (Ecouter!) Pourquoi sommes-nous envoyés ici ? - N'est-ce pas dans la supposition que nous sommes prêts à raisonner, à comparer notes et documents pour arriver à une sage détermination? Et, en hommes honnêtes et consciencieux, nous changerons d'opinion toutes les fois que nous serons convaincus que nous sommes dans Mais si on adoptait l'autre prinl'erreur. cipe et si, au lieu d'être des représentants. nous n'étions plus que de simples délégués. nous n'aurions plus qu'à voter les mesures sans aucune discussion et d'après les instructions de nos électeurs. (Ecoutes!)

L'Hon. M. HOLTON—Quelle était la

question préalable?

L'Hon. Proc.—Gén. MACDONALD — Elle n'a pas été votée sans discussion, et les hon. membres ont eu toute liberté d'exprimer leur pensée avant le vote. Je disais, M. l'ORATEUR, que l'hon. membre pour Peel en proposant cet amendement, après avoir voté pour les résolutions, n'a pas fait preuve de beaucoup de logique. Que signifient en cffet les résolutions? L'hon. monsieur a voté